

20 21 AVRIL 24

Elite Nationale ROUTE



Règlement de l'épreuve

Version 08 FEVRIER 24

A travers les routes du Pays de Saverne



Souvenir Patrick Metz

1ère Edition



Organisé par le VCU Schwenheim | info : www.vcuschenheim.fr



Souvenir Patrick Metz

Article 1 : Organisation

Le Souvenir Patrick METZ est organisé par le Comité d'Organisation du VCU SCHWENHEIM sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il sera disputé les 20 et 21 avril 2024.

Article 2 : Participation

Cette épreuve par étapes est classée en Élite Nationale (2.12.1). La participation est déterminée par la réglementation F.F.C. (Art. 2.1.005).

Les équipes seront de 7 coureurs. Une équipe se présentant avec moins de 5 coureurs ne pourra pas prendre le départ

Les repas du samedi soir et dimanche matin seront assurés par l'organisation pour les coureurs + 3 accompagnateurs par équipes.

Pour cette épreuve, sur invitation, les candidatures devront être adressées, sur le bulletin fourni par l'organisation, **avant le 1 mars 2024**, accompagné d'un chèque de caution de 450€ à l'ordre du VCU Schwenheim.

Les chèques de caution, seront retournés 8 jours après l'épreuve, toute équipe incomplète ou absente ne se verra pas restituer le chèque de caution.

Renseignements et envoi des bulletins d'inscription et des chèques de caution à :

Maxime KRAEMER 2, rue du coq 67330 OBERMODERN

mail : m.kraemer@ffc.fr | mobile : 06.25.40.29.69

Les engagements pour les équipes françaises sélectionnées s'effectueront sur cycle web.

Les engagements pour les équipes étrangères sélectionnées s'effectueront par bulletin d'engagement spécifique, qui sera envoyé à toutes les équipes sélectionnées, et à retourner avec le règlement des droits d'engagements (15€ x 2 x 7 soit 210 €), avant le 13 avril 2024.

Toute modification de ce bulletin devra être immédiatement transmise par courriel aux adresses de courriel indiquées.

Un Livre de Route, comportant tous les détails de l'épreuve et les renseignements détaillés sur les étapes et les horaires, sera disponible sur le site www.vcuschwenheim.fr **au plus tard le 7 janvier 2024.**

Article 3 : confirmation des partants et réunion des directeurs sportifs

Ils se dérouleront sur le lieu de départ de la première étape, Salle des Fêtes, 178 Rue Principale à SCHWENHEIM. Une permanence sera tenue de 12h à 13h15.

La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à 13h30 le samedi 20 avril 2024.



Souvenir Patrick Metz

Article 4 : Présentation des équipes et signature de départ

Elle aura lieu au podium sur le site de départ selon l'ordre communiqué lors de la réunion.

Article 5 : L'épreuve et les classements

L'épreuve comporte 2 étapes .

Etape 1 - CLM le samedi, ordre de départ (à communiquer par mail à J-7 avant le par le D.S. avec sa liste d'engagement) départ de min en min, distance à parcourir 1 tour de 6km.

Etape 2 - le dimanche en ligne avec circuit d'arrivée (3 tours de 15 km).

Cette épreuve se déroule selon la réglementation des épreuves par étapes de la F.F.C.

Classement Général Individuel au Temps Maillot Jaune : Transport Patrick METZ

Il est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes et des éventuelles pénalités moins les bonifications.

En cas d'égalité de temps, les 1/100 de seconde enregistrées lors du contre la montre départage les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Selon la réglementation FFC avec des bonifications à l'arrivée et en cours d'étape sur les Sprints Souvenir Patrick Metz du dimanche (pas de bonification lors du CLM) :

3 sprints intermédiaires de bonification pour l'Etape 2 attribuant 3-2-et 1 seconde sur chaque sprint intermédiaire et 10-6-4 secondes attribuées pour les trois premiers de l'étape.

Classement des Sprints intermédiaires : 3 sprints par étape, selon les barèmes suivants : 4 – 2 - et 1 points. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement général.

Classement de la montagne : 4 sprints selon le barème suivant sur des Sprints GPM : 4- 2 - et 1 point. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement général.

Les lieux de tous les sprints seront indiqués sur le Livre de Route.

Classement du 1er Alsacien : Le coureur licencié en Alsace étant le mieux classé.

Article 6 : Contrôle anti-dopage :

Selon la réglementation de la FFC, dans les locaux indiqués sur le Livre de Route.



Souvenir Patrick Metz

Article 7 : Protocole et maillots :

Les leaders des classements doivent se présenter au podium du protocole dans les 10 minutes de leur arrivée.

Les maillots sont remis aux leaders des classements ou au porteur en cas de cumul de maillots. Les leaders seront appelés en fonction de l'ordre du protocole ci-dessous.

Prologue

Selon le classement du prologue

Porteur du Maillot 1er Alsacien (meilleur Alsacien)

Porteur du Maillot Grimpeur (3ème du prologue)

Porteur du maillot Sprinter (2ème du prologue)

Leader du Maillot Jaune pour le Classement Général au temps

1ère étape

Les 3 premiers de l'étape

Leader des Sprints Intermédiaires

Leader du classement GPM

Le premier Alsacien au général

Leader, deuxième et troisième du Classement Général au temps

Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements

a) Maillot jaune (classement général au temps)

b) Maillot sprinter (classement général aux points)

c) Maillot grimpeur (leader des GPM)

d) Maillot 1er Alsacien (leader Alsacien au Clsst Général)

Article 8 : Prix sur la base du règlement FFC

Etape 1 CLM : Grille 610/20

Etape 2 : Grille 1220/20

Classement Général Individuel au Temps : Grille 915/20

Classement des Sprints Intermédiaires : Prix en nature

Classement des Sprints Grimpeurs : Prix en nature

Classement général du meilleur Alsacien : Prix en nature

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1er et enfin de la meilleure place au dernier sprint classement de l'étape 1.

Les lieux de tous les sprints seront indiqués sur le Livre de Route.

Classement du 1er Alsacien : Le coureur licencié en Alsace étant le mieux classé.



Souvenir Patrick Metz

Article 9 : Transpondeurs

Une caution de 100 euros sera demandée à chaque équipe lors du retrait des transpondeurs. Toute perte ou détérioration de transpondeurs sera facturée d'un montant de 60 euros/pièce.

Article 10 : Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence « Radio Tour » indiquée lors de la réunion DS.

Article 11 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par Vitta. Le service est assuré au moyen de 1 voiture technique.

Article 12 : Délai d'élimination

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur de 12% pour l'étape en ligne. Tous coureurs étant à plus de 10 minutes du peloton sera mis hors course pour des raisons de sécurité.

Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction d'organisation.

Article 13 : Règle de 3 derniers kilomètres

La règle des 3 derniers kilomètres s'appliquera pour la 2ème étape selon l'article 2.6.24 de la réglementation.





AMBITION
RESPECT
HUMILITE
COHESION
& FUN



VCU schwenheim
BMX schwenheim
VTT_schwenheim



VCU Schwenheim
BMX Schwenheim
VTT Schwenheim